



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 058-214902073-20250926-80_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25/09/2025

Date de convocation : 17.09.2025 Date de publication : 19.09.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le vingt cinq septembre Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin (<i>Cf: arrêté municipal en date du 16 septembre 2025</i>) sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 25 Quorum : 13 Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 6 Absents : 2 Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD 	PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Virginie BERNUS. ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Sandrine PONCHANT ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA. ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE. ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°80-2025-DF-RK

**Objet : Personnel Communal – Filière Administrative – Création d'un (1) poste d'attaché –
Modification du tableau des effectifs**

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et suivants relatifs à la création des emplois permanents ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT que les agents titulaires de la Collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen professionnel ou encore par le biais de la promotion interne ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du fonctionnement régulier des services ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Cet emploi est appelé à être pourvu par un fonctionnaire, conformément aux règles en vigueur, assurant ainsi la stabilité des effectifs et la qualité du service rendu aux usagers.

Il est précisé que cet emploi pourra être pourvu par la voie de l'avancement de grade, concours ou encore promotion interne, conformément aux dispositions statutaires applicables.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- **CREER** le poste suivant :
 - **1 poste d'Attaché territorial, à temps complet**
- **MODIFIER** le tableau des effectifs de la Collectivité tel que présenté en annexe :

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

		AVANT MISE À JOUR		APRÈS MISE À JOUR	
GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	NOMBRES DE POSTES		NOMBRES DE POSTES	
		Ouverts	Pourvus	Ouverts	Pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	A	1	1	1	1
Attaché	A	1	0	2	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1	2	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1.6	0.6	1.6	0.6
Rédacteur	B	1	0	1	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	3	3
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	7	7	7	3
Adjoint Administratif Territorial	C	4.5	2	4.7	4.7
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	0	0	1	1
Agent de Maîtrise Principal Territorial	C	1	1	1	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	1	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	4	2	4	2
Adjoint Technique Territorial	C	12	10	12	11

FILIÈRE MEDICO-SOCIALE					
Educateur de Jeunes Enfants	A	1	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	1	1	1	1
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	2	2	2	2
GARDES CHAMPETRES					
Garde Champêtre chef principal	C	0	0	1	1
Garde Champêtre chef	C	0	0	1	1

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 22 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

